

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Patrick Lussi, Michel Baud, Jean Sanchez, Marc Falquet, Sandro Pistis, Sandra Golay, Bernhard Riedweg, Christina Meissner, Jean-François Girardet, Henry Rappaz, Pascal Spuhler, Jean-Marie Voumard, Eric Stauffer, Eric Leyvraz, Francisco Valentin, André Python, Marie-Thérèse Engelberts, Christian Flury, Daniel Sormanni*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> avril 2014*

## **Proposition de motion**

### **Matériel roulant du CEVA : pour une attribution du marché à l'entreprise ayant recours à une sous-traitance et à un entretien en Suisse**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'à la livraison du CEVA il faudra disposer de 40 rames interoperables ;
- que diverses entreprises sont en concurrence pour l'attribution du marché du matériel roulant ;
- que des entreprises suisses envisagent de délocaliser la production du matériel roulant en France ;
- que la mise en service du CEVA se fera au mieux 2 ans après la date prévue ;
- que, sur les 16 kilomètres que comporte le CEVA, 14 sont situés en Suisse ;
- que le CEVA est financé à 90% par la Confédération et le canton de Genève ;
- que la Suisse a octroyé 15,7 millions d'euros à la France pour la construction d'une voie à quai alimentée en courant de traction suisse jusqu'à Annemasse ;
- que le CEVA grève fortement la capacité financière de Genève à réaliser les investissements dont sa population a besoin ;

- que, vu l'engagement de la Confédération et du canton, le marché devrait profiter à l'emploi à Genève et en Suisse,

invite le Conseil d'Etat

- à se prononcer en faveur de l'attribution du marché du matériel roulant du CEVA à une entreprise ou à un consortium qui, cumulativement :
  - produit et assemble le matériel roulant sur un site suisse,
  - a recours à la sous-traitance auprès d'ateliers de construction mécanique situés principalement à Genève, subsidiairement en Suisse,
  - propose un service d'entretien du matériel roulant situé à Genève, subsidiairement en Suisse ;
- à intervenir auprès des CFF pour qu'ils acquièrent le matériel roulant auprès de l'entreprise ou du consortium répondant à ces critères ;
- à rendre rapport sur les mesures prises pour défendre et encourager la prise de parts de marché par les entreprises genevoises dans les marchés publics du CEVA.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La livraison du CEVA, initialement prévue fin 2017, prendra deux ans de retard. Ce retard, imputable à des causes géologiques, offre l'opportunité d'opérer un choix rationnel et non précipité dans l'attribution du très grand marché du matériel roulant.

Il s'agira d'attribuer un marché de 400 millions de francs pour le nouveau parc de matériel roulant de 40 rames interopérables sur les réseaux suisse (15Kv) et français (25Kv). Plusieurs entreprises suisses ou étrangères sont sur les rangs pour obtenir ce formidable marché.

D'après le quotidien « Le Dauphiné », l'entreprise suisse Stadler, en concurrence avec l'entreprise française Alstom, envisage de s'installer à Valleiry (F) dans l'ancienne plateforme logistique d'un distributeur d'une enseigne alimentaire. Ainsi, la France, qui n'a financé qu'un faible pourcentage des 1,567 milliard de coûts actuellement connus du CEVA, gagnerait 350 emplois dans un premier temps sur le site de Valleiry où le matériel roulant serait monté et entretenu. Genève, dont la capacité à réaliser les investissements nécessaires à sa population est grevée par le CEVA, ne gagnerait aucun emploi.

Relevons que c'est encore la Confédération qui s'est engagée à financer intégralement par une contribution « forfaitaire et unique » de 15,7 millions d'euros la construction d'une voie à quai alimentée en courant de traction suisse jusqu'à la gare d'Annemasse.

Curieusement, le Conseil d'Etat n'a pas manifesté son opposition à la solution proposée par le constructeur suisse qui ne maintient ni ne crée aucun emploi dans le tissu industriel genevois ou suisse. Le Conseil d'Etat voit même d'un bon œil l'implantation du futur centre technique en France voisine !

Notons que le Conseil d'Etat vaudois a imposé à l'entreprise Bombardier ayant remporté un contrat romand pour de nouvelles rames de train qu'elle investisse 40 millions dans le tissu industriel vaudois<sup>1</sup>. Pourquoi Genève ne serait-elle pas capable de s'inspirer de la solution vaudoise ?

---

<sup>1</sup> <http://www.24heures.newsnetz.ch/vaud-regions/conseil-etat-vaudois-mobilise-bombardier/story/29816979?track>

Il est regrettable que notre Conseil d'Etat ne déploie pas les efforts requis pour prendre la défense du secteur secondaire genevois qui, jadis florissant, a connu de nombreuses faillites et laissé énormément de personnes sur le carreau. **Comme pour le gros œuvre et le génie civil, il y a lieu de craindre que l'absence de volonté du gouvernement ne profite pas à l'emploi local, mais favorise la délocalisation de la production, la création de postes de travail à quelques kilomètres au-delà de notre frontière.**

La présente motion ne demande pas d'attribuer impérativement le marché du matériel roulant du CEVA à une entreprise suisse, mais à une entreprise ou à un groupement d'entreprises produisant et assemblant le matériel roulant à Genève ou en Suisse et faisant appel à des ateliers de construction mécanique situés à Genève ou en Suisse. Enfin, l'entreprise choisie devrait proposer un service d'entretien du matériel roulant situé à Genève ou au moins en Suisse.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de vous engager en faveur de l'emploi à Genève et de réserver un bon accueil à cette motion.